



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NOMINIQUE
DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Nominique :

QUE conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 2110, chemin du Tour-du-Lac, Nominique (Québec) J0W 1R0 ;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1);

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 16h

Avis donné à Nominique, le 10 février 2026.

Catherine Clermont
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, le 10 février 2026, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce dixième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-six (10 février 2026).